

# Maître Arielle de Bartha-Dubois : conjuguer passion de l'art et stratégie patrimoniale

Forbes  
Brandvoice Paid program  
by Mediavoice

03 octobre 2025  
[Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [Email](#)



Anticiper la transmission d'une collection d'art, un enjeu souvent négligé mais riche en solutions juridiques et fiscales.

## L'héritage discret des collections

Une collection d'art est rarement une simple accumulation d'objets : elle cristallise des décennies de passion, de choix esthétiques et d'histoires familiales. Pourtant, peu de collectionneurs se préoccupent de ce qu'il adviendra de ce patrimoine après eux. « *L'attachement à la collection est fort ; pour beaucoup, c'est l'amour de leur vie* », observe Maître Arielle de Bartha-Dubois, avocate inscrite au barreau de Genève et spécialisée dans le droit du marché de l'art. À ses yeux, l'absence de préparation entraîne souvent des conflits ou des ventes précipitées, et ainsi une perte du patrimoine artistique. Or, des mécanismes existent pour préserver la valeur et l'intégrité d'une collection : pactes successoraux, contrats, constitution de fondations, de sociétés de capitaux, ou encore de trusts. Ces dispositifs permettent la mise en place de mécanismes de gestion et de répartition d'une collection dans le temps, d'assurer une égalité de traitement entre les héritiers et la pérennité d'une collection et de son « aura » ou encore de donner une seconde vie à travers des projets philanthropiques ou d'autre nature. C'est à ce carrefour, entre passion intime et droit fiscal, qu'Arielle a choisi de placer son expertise, en accompagnant les collectionneurs suisses et internationaux à bâtir une stratégie pérenne pour leurs œuvres.

## Les solutions fiscales d'un patrimoine particulier

Le droit fiscal suisse offre un régime fiscal favorable aux collections d'art. En effet, dépendant des lois cantonales du canton du domicile du collectionneur et sous réserve que certaines conditions légales soient remplies, les particularités suivantes sont possibles : une collection peut être exonérée de l'impôt sur la fortune, aucun impôt sur les donations ou successions ne sera prélevé sur une donation ou un legs d'une collection. Aussi, en cas de vente d'une œuvre d'art, le gain en capital résultant de la vente peut être exonéré de l'impôt sur le revenu. Ces particularités fiscales sont propres à chaque situation. Il est préférable pour chaque opération envisagée d'obtenir un accord de l'Autorité fiscale compétente, afin de déterminer le traitement fiscal. L'ensemble de ces spécificités font de la Suisse un terrain privilégié pour la planification patrimoniale et successorale d'une collection d'art. Néanmoins, chaque système juridique a ses particularités fiscales et des mécanismes de planification peuvent être mis en place en lien avec une collection d'art dans d'autres pays.

« *Peu de collectionneurs y pensent, mais il est important de réfléchir à la planification successorale et fiscale de sa collection en amont* », insiste l'avocate. Son travail débute presque toujours par une rencontre exploratoire : comprendre la situation familiale, identifier les souhaits, dresser un inventaire et proposer des scénarios pour le futur. Chaque stratégie est unique, qu'il s'agisse d'assurer la continuité d'une collection familiale, de préparer une transmission équitable ou de créer des revenus via une structure adaptée ou un projet philanthropique. Dans un second temps, son travail consiste à mettre en place la solution retenue et la négociation du traitement fiscal applicable au projet envisagé. La démarche est progressive, parfois étalée sur plusieurs années, et fait intervenir un réseau de partenaires – experts en art, expert-fiscaux ou marchands. Pour Maître Arielle de Bartha-Dubois, l'objectif reste le même : transformer un attachement affectif en projet patrimonial structuré. En rendant ces solutions accessibles, son cabinet à Genève et à Dubai contribue à sensibiliser sur la nécessité d'anticiper la destinée des œuvres et de leur donner un cadre juridique solide.

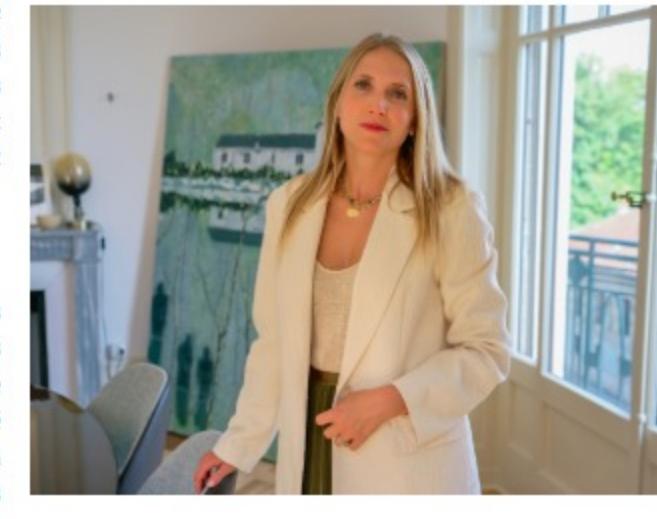
## L'art de conseiller et d'accompagner

Au-delà de son rôle d'avocate, Arielle de Bartha-Dubois endosse une deuxième casquette, celle d'art advisor. À ce titre, elle accompagne les passionnés – novices ou confirmés – dans la constitution de leur collection. La démarche repose d'abord sur l'écoute : goûts, budget, style artistique, dimensions... Elle s'appuie ensuite sur une connaissance intime des événements, galeries et ateliers pour identifier les artistes correspondant au profil recherché. Sa grille de propositions s'étend de jeunes créateurs accessibles à des œuvres plus établies. Transparente dans sa rémunération – honoraires ou pourcentage sur les acquisitions – elle revendique une approche de confiance. Elle-même collectionneuse de l'art contemporain africain et des pièces colorées et abstraites, reflétant une sensibilité aux matières et aux formats. Entre conseil artistique et ingénierie juridique, Arielle de Bartha-Dubois illustre ainsi une pratique rare : penser la collection dans sa double dimension, esthétique et patrimoniale. Son parcours – études de droit en Suisse, histoire de l'art au Courtauld Institute de Londres, expériences en galerie, maison de vente, banque et cabinet d'avocats – nourrit cette double légitimité. De Genève à Dubai, elle fait de l'art un objet de droit autant qu'un territoire d'émotion.

## Fiche contact

NOM : Maître Arielle de Bartha-Dubois  
ADRESSE :  
Genève – Dubai  
Courriel : [contact@ariellelegal.com](mailto:contact@ariellelegal.com)  
SITE WEB : [www.ariellelegal.com](http://www.ariellelegal.com)  
[www.ariellefinearts.com](http://www.ariellefinearts.com)

## GALERIE PHOTOS



Abonnez-vous au magazine papier et découvrez chaque trimestre :

- ✓ Des dossiers et analyses exclusifs sur des stratégies d'entreprises
- ✓ Des témoignages et interviews de stars de l'entrepreneuriat
- ✓ Nos classements de femmes et hommes d'affaires
- ✓ Notre sélection lifestyle
- ✓ Et de nombreux autres contenus inédits

1 an, 4 numéros : 30 € TTC au lieu de 36 € TTC

[Je m'abonne](#)